



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°54**

**Publié le 30 avril 2021**



## **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS...3**

<b>Direction.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté n° 2021-40-33 en date du 29 avril 2021 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....	3
- Arrêté n°2021-40-35 en date du 29 avril 2021 portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques.....	9



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Direction**

Arras, le

**29 AVR. 2021**

**N°2021-40-33**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;**

**Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;**

**Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-32 du 26 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-27 du 14 avril 2021 portant subdélégation de signature de Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;**



**Arrête :**

**ARTICLE 1** : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée à titre permanent à M. Florent FRAMERY, Directeur départemental adjoint, directeur du travail hors classe et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe de l'administration de l'État.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Florent FRAMERY et de M. Fabrice RINGEVAL, la délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés est subdéléguée aux chefs de pôle, chefs de service, chefs d'unité et déléguée départementale à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relevant des compétences mentionnées et les délégataires désignés en annexe 1.

**ARTICLE 3** : Les présentes dispositions remplacent celles de l'arrêté n°2021-40-27 du 14 avril 2021 qui est abrogé ;

**ARTICLE 4** : La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Nathalie CHOMETTE.



**Annexe 1 : Actes relevant de la compétence du préfet de département  
accordés par arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 2021-40-32  
dont la subdélégation est accordée en DDETS du Pas-de-Calais**

Domaines de compétence de l'arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 40-32 du 26 avril 2021	Entité d'encadrement du délégataire	Nom du délégataire	Grade du délégataire
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Délégation aux droits de femmes	Virginie HOFFMAN	Attachée principale des administrations de l'État
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Pôle Appui à la Stratégie	Patrick DEBRUYNE	Inspecteur des affaires sanitaires et sociale Hors classe
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité  N° de côte de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature à Nathalie CHOMETTE n° 40-22 du 31 mars 2021 : I-2 Aide aux salariés placés en activité partielle I-3 Activité partielle en cas de réduction d'activité durable	Service Accompagnement Mutations Économiques	Sylvie AZELART	Directrice adjointe du travail.
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Service Politique du Titre/ VAE	Sylvie AZELART	Directrice adjointe du travail

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L. 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L. 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Pôle Cohésion Sociale</p>	<p>Julia HARCHIN</p>	<p>Attachée principale des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'urgence et dispositifs migratoires</p>	<p>Margaux MERMET-GRANFILLE</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociale</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p>	<p>Unité Accès à l'hébergement d'insertion et au logement adapté</p>	<p>Nelly MARSAUDON-GODARD</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociale</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p> <p>V-1-1 : Exercice de la tutelle des pupilles de l'État (article L. 224-1 du CASF) ;</p> <p>V-1-2 : Établissement de tous les actes d'administration des deniers pupillaires (article L. 224-9 du CASF) ;</p>	<p>Unité Protection des pupilles de l'État</p>	<p>Bruno BRECKPOT</p>	<p>Inspecteur des affaires sanitaires et sociale</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité</p>	<p>Pôle Développement des Territoires</p>	<p>Alexandre DHESSÉ</p>	<p>Attaché principal des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p>	<p>Unité politique de la ville et cohésion des territoires</p>	<p>Jennifer VILAIN</p>	<p>Attachée stagiaire des administrations de l'État</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité</p>	<p>Pôle Insertion et Accès à l'Autonomie</p>	<p>Florence TARLEE</p>	<p>Directrice adjointe du Travail</p>
<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p>	<p>Unité Fonctions sociales du logement</p>	<p>Magali BEAUMONT</p>	<p>Attachée des administrations de l'État</p>

I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence	Unité Fluidité des parcours	Pauline ARTISIEN	Attachée des administrations de l'Etat
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence	Unité Insertion par l'activité économique		
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Section centrale du travail	Christophe FAIDHERBE	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Service de renseignement sur le droit du travail	Christophe FAIDHERBE	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Unité de contrôle Arras	Samuel RENARD	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Unité de contrôle Lens-Hénin	Catherine HERLEM	Directrice adjointe du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Unité de contrôle Béthune-Saint Omer	Eric MANNER	Directeur adjoint du Travail
I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence ; la commande des matériels, fournitures ; tous les actes, décisions et pièces administratives relatifs à l'organisation et au fonctionnement du service sur lequel il a autorité	Unité de contrôle Boulogne-Littoral Arras	Catherine PERRELLO	Directrice adjointe du Travail

<p>I-1 : l'octroi des congés annuels et autorisations d'absence</p> <p>I-3 : Comité médical et commission de réforme</p> <p>I-3-1 : Gestion de la commission de réforme : constitution et présidence. Avis émis en commission de réforme statuant pour les personnels relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière. ;</p> <p>I-3-2 : Suivi du comité médical : pour les personnes relevant de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière ;</p>	<p>Unité Comité médical et commission de réforme</p>	<p>Dominique ROBILLARD</p>	<p>Secrétaire administrative de classe supérieure</p>
--	--	----------------------------	---



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Direction

ARRAS, le 29 avril 2021

N°2021- 40-35

**Arrêté portant subdélégation de signature de Nathalie CHOMETTE,  
Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour  
l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques**

**La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;**

**Arrête**

- VU le code de la commande publique ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État notamment les articles 34 et suivants ;
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;



VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M.Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère des armées pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Nathalie CHOMETTE inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice départementale l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-40-23 du 31 mars 2021 accordant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques

VU l'article 2 de l'arrêté précité autorisant Mme CHOMETTE à subdéléguer, sous sa responsabilité, sa signature aux agents placés sous son autorité ;

### Arrête

**Article 1** : La délégation de signature accordée à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, par les arrêtés susvisés au titre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques est subdéléguée à titre permanent à M. Florent FRAMERY, Directeur départemental adjoint, directeur du travail hors classe et à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, attaché hors classe de l'administration de l'État à l'effet de décider de l'engagement des crédits, de la liquidation et de l'établissement des ordres à payer et de l'émission des titres de perception au titre des programmes suivants :

Programmes	Intitulé
104	Intégration et accès à la nationalité française
135	Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat
137	Egalité entre les femmes et les hommes
147	Politique de la ville
157	Handicap et dépendance
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
183	Protection Maladie
303	Immigration et Asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes

Subdélégation est également donnée à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoint, à l'effet de vérifier et de constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants.

**Article 2 :** Subdélégation est également donnée à M. Fabrice RINGEVAL, Directeur départemental adjoints, pour signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés dans le cadre des budgets opérationnels de programme découlant de ses missions. En cas d'absence ou d'empêchement et en application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, elle peut subdéléguer sa signature à ses subordonnés. La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais.

**Article 3 :** Sont toutefois exclus de la présente subdélégation de signature :

- les actes attributifs dont le montant de la participation financière de l'État est supérieur à 350 000 € ;

- quelqu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre ;
- toutes les correspondances, dans le domaine budgétaire, avec l'administration centrale.

**Article 4 :** En tant que responsable d'unités opérationnelles, et en application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses subordonnés. La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur départementale des finances publiques du Pas-de-Calais. Une copie de la présente décision ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet du Pas-de-Calais.

**Article 5 :** La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et les délégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Nathalie CHOMETTE

